

Résidence d'Aquitaine à BOE : une réalité compliquée

La Résidence d'Aquitaine à BOE vient d'être vandalisée dans la nuit de mardi à mercredi. Les faits mettent en lumière les dessous compliqués de ce dossier et suite aux articles parus dans la presse, Jean-Pierre Gaillard, Directeur Général d'Habitatlys, souhaite apporter davantage de précisions.

Le bâtiment D de la résidence d'Aquitaine est au cœur d'un litige qui **depuis 2012** oppose HABITALYS, l'acquéreur en l'état futur d'achèvement, à la SCCV des Résidences d'Aquitaine, venderesse et actuelle propriétaire des lieux.

Un début compliqué : le délai de livraison non respecté

Conformément au contrat de vente, Habitatlys règle scrupuleusement les acomptes prévus en fonction de l'avancement du chantier mais le délai de livraison du bâtiment D, prévu pour la **fin du 1er trimestre 2012**, n'est pas respecté.

Les tentatives de résolution amiable ayant échouées, le dossier prend finalement une tournure contentieuse, d'autant que l'architecte du promoteur refuse lui même de prononcer la réception des travaux.

Une situation qui s'enlise

Face à l'inertie et à la mauvaise foi du promoteur, HABITALYS engage une **première procédure judiciaire** et obtient, sous astreinte de 500 € par jour, la livraison de l'immeuble.

Le promoteur ne réagit toujours pas et l'Office engage, **en juillet 2013**, une **seconde procédure** d'expertise judiciaire pour faire un état des lieux du bâti, des travaux à reprendre ou restant à effectuer pour permettre la livraison de l'immeuble.

Un expert judiciaire est nommé et s'en suivent plusieurs réunions d'expertise sur site qui **révèlent des difficultés de tous ordres** (appels en cause des assureurs du maître d'ouvrage et des entreprises intervenues sur le chantier, intervention du bureau d'études et d'un économiste de la construction) compromettant et retardant la réception et la livraison de l'ouvrage.

Octobre 2014, le promoteur agit contre sa compagnie d'assurance et en appelle à la responsabilité des entreprises. Dès lors, **le rapport d'expertise n'est attendu que pour le 15 mai 2015, soit 3 ans après la date théorique de mise en service.**

Si les risques, notamment de dégradation, demeurent à la charge de la SCCV des Résidences d'Aquitaine, propriétaire, **cette situation n'en reste pas moins problématique pour HABITALYS qui attend, toujours et encore, une issue satisfaisante à toutes les difficultés rencontrées.**

Delphine Casse
Chargée de communication
Tél. 05 53 77 05 68 / 06 81 22 48 86
E-mail. delphine.casse@habitalys.org



36bis, bld Scaliger – BP 58 - 47003 AGEN Cedex
accueil@habitalys.org - www.habitalys.com

